

Agora de la Justice

Lundi 27 septembre 2021

Première table ronde

Justice civile : retrouver confiance dans la justice du quotidien

Madame Agnès Canayer, Sénateur

Mesdames et Messieurs,

Les résultats du sondage qui viennent de nous être présentés montrent que la **durée de la procédure** constitue l'un des facteurs **d'insatisfaction pour nos concitoyens** en matière de justice.

Or, comme nous le savons tous, celle-ci ne résulte pas seulement de la nature du litige ou des règles de droit applicables : il s'agit d'abord et avant tout de la question plus globale de **l'organisation et du fonctionnement de la justice**.

Les professionnels que nous avons entendus lors nos auditions sur les projets de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire nous l'ont encore dit : **les réformes, notamment procédurales, modifient le travail au quotidien dans les juridictions et ce paramètre n'est pas suffisamment pris en compte et anticipé**, surtout lorsqu'elles se succèdent à quelques mois d'intervalles !

Et cela concerne tout particulièrement les **greffiers dont les effectifs ne sont pas encore au niveau des besoins dans les juridictions**. Pour les **magistrats**,

la **situation s'est nettement améliorée** ces dernières années. Pour autant, la **gestion des ressources humaines n'est pas toujours optimale** au ministère de la justice...et il n'y a pas de justice sans les femmes et les hommes qui la font vivre au quotidien.

Or, leurs **conditions de travail sont rendues difficiles par les dysfonctionnements structurels de la justice en matière d'informatique et numérique**. Attention, nous **ne nions pas les progrès réalisés ni l'investissement financier massif**. Pour autant, nous avons souvent constaté un **décalage entre les annonces et la réalité des juridictions...**

Il serait intéressant que vous nous fassiez partager **votre regard de terrain sur ces sujets importants** ainsi que sur l'autonomie des chefs de juridiction ou encore l'évolution des modalités d'exercice du métier de magistrat.

J'en viens à la **justice civile, qui nous tient tous à cœur et représente la majorité du contentieux judiciaire** : environ 2,25 millions de décisions rendues en 2019 et pourtant on en parle trop peu...

C'est la **véritable justice du quotidien mais ses délais de jugement sont souvent trop longs** – en moyenne 11,5 mois en 2019, mais cela peut varier selon les juridictions.

Pour concilier un traitement plus rapide des dossiers tout en rendant de décisions de justice de qualité, nous pensons au **développement de l'équipe du juge autour du greffier**, afin que le magistrat consacre son temps à son cœur de métier, trancher des litiges ; à poursuivre l'effort de **recrutement des conciliateurs de justice** ; à **revoir la procédure devant les prud'hommes** ou à créer le **tribunal des affaires économiques**.

Il nous semblerait également utile de faire le **bilan des réformes de déjudiciarisation**, associé à une **réflexion sur le rôle du juge civil**.

Lors de nos auditions sur les projets de loi confiance, nous avons été alertés par Madame Arens, première présidente de la Cour de cassation, sur la **désaffectation des fonctions civiles dans la magistrature**, constat corroboré par un rapport remis au Garde des Sceaux sur le sujet – non public à ce jour – qui met en évidence parmi les causes de malaise la solitude des magistrats civilistes, **l'absence de collégialité dans l'exercice des fonctions et un défaut d'accompagnement lors de leur prise de poste**.

Telles sont les pistes de réflexion, qui ont conduit la commission à émettre les propositions qui vous sont présentées aujourd'hui, et que je souhaitais mettre en exergue en début de cette table ronde.